Mes chers collègues,

La date butoir du 01/11/2016 étant dépassée, je tenais à vous informer de la situation du BOP 207 dans notre département.

A ce jour, les dotations accordées par la DREAL (et non par la DSCR) s'élèvent à 6700€ pour une demande de 19000€.

En effet, suite au courrier remis à M. Barbe le 13/09/2016, une première dotation de 3000€, largement inférieure au 19000€ nécessaires pour terminer l'année dans de bonnes conditions a été versée le 03 octobre dernier.

Suite au réajustement et aux péréquations opérées par la DREAL le 15 octobre dernier, une enveloppe de 3700€ à été accordée.

Dans un message du 26 octobre dernier, la DREAL informait les BER de la Nouvelle Aquitaine qu'une analyse des consommations et des engagements était en cours en vue d'un redéploiement des crédits non consommés sur le bop 207 Nouvelle Aquitaine.

Cet éventuel redéploiement interviendrait au plus tard le 15 novembre prochain, veille du dialogue de gestion entre la DREAL Nouvelle Aquitaine et la DSCR...

Dans son message du 21 octobre dernier, Frédéric Hennequin levait l'interdiction qui nous était faite depuis le 01/09/2016 d'utiliser nos véhicules personnels pour nos déplacements professionnels.

La levée de cette interdiction n'est ni plus ni moins qu'un retour à des conditions normales de fonctionnement et ne donne aucune garantie sur le délai de paiement de nos frais de déplacement.

Soucieux de maintenir un dialogue constructif tout en maintenant un regard avisé sur la situation financière de notre BOP, le SANEER envisage de solliciter un entretien auprès de la DREAL afin d'obtenir des engagements quant à la pérennité du BOP 207.

Je reste à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Jean-François Fournier,
DD SANEER 79